**Histoire du Manitoba français:**

Dès le XVIIIe siècle, coureurs des bois, pelletiers et voyageurs canadiens-français, utilisant la route tracée par La Vérendrye durant les années 1730, se rendent dans l’Ouest canadien. Devenus « hommes libres », ces voyageurs et leur conjointe amérindienne élisent domicile dans l’Ouest, donnant ainsi naissance à un nouveau peuple, les Métis de l’Ouest canadien.

Avec l’arrivée des abbés Norbert Provencher et Sévère Dumoulin en 1818, et de colons canadiens, la présence francophone s’ancre définitivement du côté est de la rivière Rouge à la hauteur de l’Assiniboine, avant de s’étendre à toute la future province. Saint-Boniface est la « capitale » catholique et francophone de la colonie naissante de la Rivière-Rouge.

**Le Manitoba : une province bilingue**

La colonie de la Rivière-Rouge devient la province du Manitoba en 1870, suite à un mouvement populaire et démocratique mené par Louis Riel. L’Acte du Manitoba, la constitution de la nouvelle province, reconnaît la dualité linguistique et culturelle de la nouvelle province. Le français et l’anglais sont sur un pied d’égalité au Parlement provincial et devant les tribunaux.

Entre 1870 et 1885, les francophones métis et canadiens deviennent très rapidement une minorité. L’immigration ontarienne et britannique dépasse, et de loin, le nombre de francophones venant du Québec et de la Nouvelle-Angleterre. Formant plus de la moitié de la population en 1870, les francophones représentent seulement un peu plus de 10 % de la population manitobaine en 1886.

**Suppression des droits linguistiques**

Malgré l’infériorité numérique des francophones et malgré les lois inconstitutionnelles de 1890 qui font de l’anglais la seule langue officielle de la province et qui suppriment les écoles confessionnelles, la francophonie manitobaine continue de se développer et de croître. Aux Métis et aux Canadiens français s’ajoutent des Français, des Belges et des Suisses venant de l’Europe francophone. En 1916, la communauté francophone se mobilise et fonde l’Association d’éducation des Canadiens français du Manitoba.

Vivant dans des paroisses rurales presque exclusivement francophones, ou à Saint-Boniface, un centre urbain francophone voisin de la capitale manitobaine, les Franco-Manitobains contrôlent, jusqu’aux années 1950, leur destin économique, éducatif, social et culturel.

**Une francophonie moderne**

L’après-guerre transforme complètement la société manitobaine. L’exode menace l’existence de nombreuses communautés rurales. Les communautés francophones deviennent linguistiquement mixtes. Le pluralisme linguistique et culturel devient un élément incontournable de la nouvelle réalité.

Bâtissant sur les acquis de leur passé, les Franco-Manitobains relèvent les nouveaux défis posés par la société moderne. Juridiquement, le statut du français comme langue officielle au Manitoba est rétabli en 1979. La gestion de l’éducation en français langue première par les Franco-Manitobains est reconquise en 1993. La Société franco-manitobaine, créée en 1968, est aujourd’hui l’organisme porte-parole officiel de la communauté francophone du Manitoba.

**Chronologie du bilinguisme et des droits francophones**

|  |  |
| --- | --- |
| 1867 | L’article 133 de l’*Acte de l’Amérique du Nord britannique* autorise l’emploi du français ou de l’anglais au Parlement et dans les tribunaux fédéraux.  |
| 1870 | Le gouvernement provisoire de Louis Riel négocie l’entrée du Manitoba dans la Confédération. L’*Acte du Manitoba* stipule que la province est bilingue et assure l’éducation en français.  |
| 1883 | Création de la ville de Saint-Boniface, le premier gouvernement urbain francophone au Manitoba. |
| 1890 | La législature du Manitoba supprime la langue française comme langue officielle ainsi que les écoles confessionnelles. (La plupart des écoles catholiques enseignaient en français.)  |
| 1897  | Le compromis Laurier-Greenway permet l’enseignement en français dans les écoles manitobaines où il y a demande de la part de 10 familles ou plus.  |
| 1916  | La loi Thornton abolit l’éducation en français au Manitoba. Création de l’Association d’Éducation des Canadiens français au Manitoba (AÉCFM) pour lutter en faveur des droits scolaires.  |
| 1927 | Les timbres-postes deviennent bilingues.  |
| 1936 | Les billets de banque deviennent bilingues.  |
| 1946 | CKSB, la radio francophone appuyée par les dons des Franco-Manitobains, entre en ondes le 27 mai.  |
| 1947 | L’enseignement du français est permis au Manitoba à partir de la 7e année.  |
| 1955 | On autorise l’enseignement du français au Manitoba à partir de la 4e année. |
| 1959  | L’interprétation simultanée dans les deux langues officielles commence dans la Chambre des communes.  |
| 1963 – 1970  | La Commission royale d’enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est établie et produit son rapport et ses recommandations.  |
| 1965 | La première classe d’immersion française débute à Saint-Lambert au Québec.  |
| 1969 | La première *Loi sur les langues officielles* est adoptée par le Parlement. Le Nouveau–Brunswick adopte également sa loi sur le bilinguisme et devient la première et la seule province bilingue.  |
| 1969 | La Société franco-manitobaine (SFM) est établie et prend le rôle de porte-parole des francophones au Manitoba.  |
| 1970  | Le programme des langues officielles dans l’enseignement est établi. Le Commissariat aux langues officielles est créé.  |
| 1970 | Le français reprend la place qu’il avait occupé avant 1916 comme langue d’enseignement au Manitoba, sur un pied d’égalité avec l’anglais.  |
| années 1970  | Établissement des premières classes d’immersion française au Manitoba (Divisions scolaires de Saint-Boniface et de Winnipeg)  |
| 1974  | La loi sur l’emballage et l’étiquetage bilingue des produits de consommation entre en vigueur.  |
| le 26 août 1977 | La *Charte de la langue française* (loi 101) est établie au Québec dans le but de préserver la langue française dans cette province.  |
| 1979  | La loi de 1890 abolissant le français est jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême, suite au cas de Georges Forest. Le statut du français comme langue officielle au Manitoba est rétabli.  |
| 1980 | Dévoilement du drapeau franco-manitobain.Création du Secrétariat des services en langue française du gouvernement du Manitoba.  |
| le 17 avril 1982  | La *Charte canadienne des droits et des libertés* est établie comme une partie de la Constitution du Canada. L’article 23 de la *Charte* garantit l’enseignement dans la langue officielle minoritaire là où le nombre le justifie.  |
| 1985  | La Cour suprême du Canada déclare que les lois du Manitoba sont inconstitutionnelles puisqu’elles sont adoptées uniquement en anglais.  |
| 1988 | La nouvelle *Loi sur les langues officielles* est adoptée par le Parlement. Cette loi définit l’engagement du gouvernement fédéral envers la dualité linguistique et envers l’appui des communautés de langue officielle minoritaire au Canada. |
| 1990  | La Cour suprême établit que l’article 23 de la *Charte* accorde le droit aux minorités de langue officielle de gérer leurs propres écoles.  |
| 1992 | La Ville de Winnipeg établit des services municipaux en français.  |
| juillet 1993  | La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) est créée. Les vingt écoles initiales de la DSFM sont transférées à la commission scolaire francophone en septembre 1994. La population étudiante de la nouvelle division scolaire se chiffrait alors à 4200 élèves. En septembre 1995, l’école de Laurier se joignait à la DSFM et, en septembre 1998, celle de Saint-Claude. |
| 1995 | L’immersion française est officiellement reconnue comme un programme d’instruction au Manitoba.  |
| 2001 | La ville de Winnipeg remplace les panneaux bilingues (« Stop/Arrêt ») par des panneaux unilingues anglais. Suite à des protestations, les panneaux bilingues sont restaurés. Adoption d’un nouveau logo bilingue par la ville de Winnipeg. |
| 2002 | Ouverture des Centres de services bilingues au Manitoba pour fournir des services en français des gouvernements provincial et fédéral dans des centres régionaux.  |
| 2003  | Le gouvernement fédéral annonce son *Plan d’action pour la revitalisation du bilinguisme au Canada* et de nouveaux investissements en éducation, en développement communautaire et dans la fonction publique.  |



**Cadre de prise de notes**

Note les faits saillants sur chacun des événements présentés. Décris dans une phrase l’impact de chaque événement sur la collectivité francophone. Dans la troisième colonne, accorde un chiffre entre 1 (le plus important) et 5 (le moins important) pour indiquer, selon toi, les événements les plus marquants dans l’histoire des droits linguistiques. Sois prêt à justifier tes choix.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Description de l’événement** **(qui – quoi – quand)** | **Impact de l’événement** | **Rang d’importance**  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |